

## SAINTE GENEVIEVE 2013

Saint-Astier, le vendredi 22 novembre 2013

Allocution de M. Jacques BILLANT, Préfet de la Dordogne

Je suis particulièrement heureux d'être parmi vous en ce jour de célébration et d'hommage à Sainte Geneviève, la Sainte patronne de la Gendarmerie nationale, car c'est pour moi l'occasion de vous rappeler l'attachement et la confiance que la population, le Gouvernement et le Préfet portent à votre Arme.

La célébration de la Saint-Geneviève est un moment de partage, c'est un moment de fête pour l'ensemble des personnels de la Gendarmerie et leurs familles. C'est aussi un moment de reconnaissance pour votre engagement. C'est enfin un moment de rassemblement autour des valeurs qui vous portent au quotidien.

Il y a 50 ans, le 18 mai 1962, le Pape Jean XXIII déclarait Sainte Geneviève patronne céleste principale auprès de Dieu des gendarmes français, gardiens de l'ordre public. Il rappelait alors que *« ceux à qui est confiée la garde de la sécurité publique n'ont pas moins besoin que les autres d'un tel patronage, tant il leur revient de défendre les lois de leur pays, de veiller au bien de la société humaine, de réprimer l'audace des malfaiteurs »*.

C'est une si belle tradition pour une corporation que de se mettre sous le patronage d'un Saint et de se donner ainsi une référence qui soit le gage de l'idéal qui anime chacun d'entre vous dans l'exercice de sa mission.

En choisissant Sainte-Geneviève comme patronne, la Gendarmerie a repris à son compte cette ardeur à la défense civile symbolisée par le cierge constamment allumé que la Sainte tient à la main. Pour les gardiens de l'ordre public, Sainte-Geneviève est au quotidien celle qui a su soutenir le peuple dans les graves périls et qui est ainsi devenue la lumière de la Patrie.

Cette cérémonie permet aussi de rappeler l'importance de la Gendarmerie au sein de l'ordre républicain.

Depuis sa création par la loi du 16 février 1791, la Gendarmerie nationale incarne cette force « *instituée pour assurer dans l'intérieur de la République le maintien de l'ordre et l'exécution des lois* » (Loi du 28 germinal an VI).

La spécificité de la gendarmerie, c'est la dualité de sa mission :

- d'une part, en tant que force militaire armée, la Gendarmerie participe à la mise en oeuvre de la politique générale de la défense, sur le territoire national comme à l'extérieur.

- d'autre part, dans l'exécution de ses missions de police, si elle est une force publique investie d'un pouvoir de contrainte, elle est aussi et surtout un service de proximité.

Cette dualité de mission fait de la gendarmerie cette fameuse « troisième force », que beaucoup de pays nous envient et utilisent comme modèle, une troisième force en mesure d'intervenir dans un large spectre de situations, allant de la police judiciaire au maintien de l'ordre, voire à la participation aux conflits armés.

La Gendarmerie symbolise encore aujourd'hui avec force la présence territoriale de l'Etat-Nation, car elle a su tisser et faire vivre un lien indestructible entre la Nation et elle, dans chaque département, dans chaque commune de France.

La gendarmerie est un service public que la population a tenu, tient et tiendra toujours en très haute estime, car elle sait votre conviction inébranlable en faveur du droit, pour la paix et la sécurité de nos concitoyens.

Ce service public représente un élément essentiel de la vie sociale et constitue au niveau de chaque brigade une parcelle d'Etat. Votre présence sur le terrain est fondamentale à l'heure où la notion de proximité est plus que jamais mise en exergue.

A ce titre, je voudrais saluer particulièrement les gendarmes mobiles, dont je connais le savoir-faire et la disponibilité. Votre engagement sur tout le territoire national pour garantir l'ordre public est remarquable.

C'est grâce à ce maillage territorial toujours renforcé que nous pouvons relever au mieux le défi d'une lutte difficile et de

longue haleine contre l'insécurité, contre les intolérables accès de violence, contre tous les maux de la société actuelle.

Mon Colonel, l'année qui se termine bientôt n'a pas été simple. Mais les objectifs fixés seront tenus. Votre action a contribué à faire reculer les phénomènes de délinquance et à réduire le sentiment d'insécurité parmi la population.

Comme l'a rappelé le Ministre de l'Intérieur en septembre dernier, lors de son discours aux forces de sécurité, *« l'insécurité a pris une place insidieuse dans la vie quotidienne, mais il n'y a rien d'inéluctable, il faut la combattre. Ce combat ne peut se gagner que grâce à la méthode, à la persévérance, à l'obstination »*.

Pour cela, les forces de l'ordre, qui ont vocation à répondre à l'urgence au quotidien, doivent également inscrire leurs actions sur du long terme.

Le Ministre de l'Intérieur a souhaité inscrire cette vision de long terme autour de trois grands projets d'avenir, qui doivent dessiner en quelque sorte les contours du service public de la sécurité de demain :

- Le premier projet d'avenir concerne l'organisation des missions de sécurité. Il faut aujourd'hui diriger nos organisations pour en tirer le meilleur et adapter nos structures aux mutations profondes de la délinquance ;

- Le second projet d'avenir est la valorisation du potentiel humain. La Gendarmerie est avant tout une force humaine, ce qui veut dire qu'elle agit par les hommes et pour les hommes. Revaloriser le capital humain en recrutant, en formant et en mutualisant toutes les formes de sécurité est par conséquent essentiel. Le Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie joue un rôle vital dans cette valorisation des ressources humaines et des compétences-métier de la gendarmerie.

- Enfin, le troisième projet d'avenir est la nécessité permanente de prendre le virage des évolutions technologiques et d'un monde fonctionnant en réseau.

Ces projets d'avenir visent à moderniser notre organisation et nos modes d'intervention.

Ils ne pourront se faire sans l'action coordonnée des gendarmes avec les policiers nationaux et municipaux et avec les autorités détentrices des pouvoirs de police, le Préfet et les maires.

A ce titre, je sais que le Groupement, les Compagnies et les Brigades de gendarmerie en Dordogne sont pour les maires des partenaires privilégiés.

Je mesure en effet au quotidien à quel point les maires apprécient la disponibilité et la réactivité de « leurs » gendarmes. Le maillage de nos 600 gendarmes sur 97 % du territoire de la Dordogne aide beaucoup à cela.

Ce lien s'est illustré régulièrement à l'occasion des opérations particulières de sécurité, à travers le déploiement des gendarmes réservistes, dans l'organisation des patrouilles pour les actions tranquillité vacances ou encore par l'invitation des élus lors de vos réunions.

La signature, lors du congrès de l'Union des Maires le 27 septembre dernier, d'une convention de partenariat permettra de renforcer les liens entre les élus et les gendarmes, afin de mieux se connaître, de mieux échanger et de mieux se former.

Je sais également que la Gendarmerie entretient de bonnes relations avec la Police nationale et les polices municipales, relations qui ont été confortées depuis la loi du 3 août 2009 organisant le rattachement de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur.

C'est grâce à cet investissement permanent des forces de gendarmerie et celui de la police nationale que nous réussissons à maintenir la Dordogne parmi les départements classés les plus sûrs de France.

Ce bon résultat ne doit pas cacher la dureté de votre tâche, l'exigence de votre engagement et la difficulté des épreuves.

Je sais combien votre métier est difficile à exercer dans un univers parfois chancelant et toujours fragilisé.

Je sais aussi combien votre métier exige de discernement, d'engagement, de dévouement, de courage et une haute idée du sens civique.

Je sais combien votre action exige de vous une adaptabilité totale aux différentes missions qui vous sont dévolues :

- Accueil du public de jour comme de nuit,
- Protection et surveillance,
- Prévention de la délinquance (toxicomanie, violences scolaires, délinquance juvénile...),
- Sécurité routière,
- Maintien de l'ordre public,
- Secours aux personnes et aux biens,
- Police judiciaire,
- Protection de l'environnement...

Cette multiplicité des tâches accomplies n'est pas facile à assumer. Mais elle est au cœur de votre mission. Je sais que vous en êtes fiers.

Je sais aussi la générosité avec laquelle vous exercez ce métier. Au service de la population, vous apportez une réponse humaine, raisonnée, exempte de toute technocratie, de toute passion.

Les citoyens apprécient cette humanité alliée à cette volonté de voir chacun respecter les règles de la vie collective.

Les Périgordins savent combien les gendarmes de la Dordogne sont attachés à leur mission, sont soucieux de l'intérêt public et exercent leur métier dans le souci d'une plus grande efficacité à leur égard.

Cette efficacité des hommes sur le terrain doit aussi se conjuguer avec la disponibilité des moyens : moyens humains, moyens financiers.

Dans un contexte budgétaire contraint, le Gouvernement a déjà débloqué 111 millions de crédits supplémentaires pour les forces de sécurité. Ce montant permet d'assurer les dépenses de fonctionnement et d'équipements de la gendarmerie et de la police.

Le projet de loi de finances pour 2014 prévoit aussi une hausse de 0,8 % des budgets afin de préserver les moyens de la Gendarmerie.

Le Ministre de l'Intérieur a souhaité abonder les forces de l'ordre en moyens humains. Cela se traduira par le recrutement en 2014 de 3 230 sous-officiers et de 5 650 gendarmes adjoints volontaires.

Je suis sûr que chaque Français comprend et partage ce souci d'adapter les moyens aux exigences d'aujourd'hui, car c'est le gage de l'efficacité de l'action et de la pérennisation du professionnalisme de la Gendarmerie.



Enfin, j'aurai un dernier mot à l'attention de vos familles dont je connais la fierté, mais aussi l'angoisse. Je veux leur apporter la reconnaissance de l'Etat

L'esprit de sacrifice est au cœur du métier de gendarme. Sacrifice, en acceptant de prendre des risques pour mieux protéger les citoyens. Sacrifice aussi en acceptant des conditions de vie compliquées qui s'imposent à vos familles, pour le service d'autrui. Sacrifice enfin, quand chaque année, la Gendarmerie paie un lourd tribut à la Nation, consciente que l'on bâtit aussi quand on meurt, que la mort paie à cause de l'amour pour autrui, à cause de la passion pour son métier.

Ce sacrifice a donc un sens. Il n'est pas vain. A l'image de votre Sainte Patronne, il traduit le devoir et le dévouement extrême d'hommes et de femmes qui agissent pour les autres, pour l'intérêt public, pour la défense de nos valeurs humanistes et républicaines.

Je veux encore vous remercier, au nom de l'Etat et en mon nom propre. Continuez d'agir comme l'ont fait vos chers disparus, avec le même courage qui fait endurer fatigue et lassitude, qui interdit impasses et faux-semblants et donne à l'homme toute sa noblesse et toute sa grandeur.

Qu'il me soit permis ici de vous renouveler ma confiance, mon attachement et ma fierté de travailler au quotidien avec vous.

Vive la Sainte-Geneviève ! Vive la Gendarmerie nationale.